

## ÉLECTIONS DES MEMBRES DES INSTANCES DE L'ÉSAD PYRÉNÉES

Conseil d'administration

Conseil d'orientation pédagogique, scientifique, de la vie étudiante et  
de perfectionnement

Chers agents de l'ÉSAD Pyrénées,

Il avait été prévu d'organiser la journée « élections des membres représentant le personnel et les étudiants au sein des instances » en mars 2020 et le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les deux confinements liés à la crise sanitaire ont engendré l'annulation de ces élections.

Afin de procéder au renouvellement des membres des représentants étudiants et des personnels aux instances du Conseil d'administration et du Conseil d'orientation pédagogique, scientifique, de la vie étudiante et de perfectionnement de l'établissement, il a été proposé lors du dernier conseil d'administration en date du 6 janvier 2021 de réaliser ces élections par voie de dématérialisation de manière exceptionnelle.

Afin de sécuriser la procédure et après consultation des membres du comité technique, il est proposé la formule suivante :

- **Dans le cas de figure d'une seule candidature par poste (un seul binôme titulaire/suppléant), la candidature sera validée directement.**
- **Dans le cas de figure de plusieurs candidatures par poste (plusieurs binômes titulaire/suppléant), une procédure de vote électronique sera enclenchée avec un prestataire spécialisé.**

## Pour le Conseil d'administration

- Renouvellement des membres du collège représentant les étudiant(e)s (élu-es pour une période de deux ans):
  - **un poste de représentant étudiant(e) du site de Pau uniquement.** Le représentant du site de Tarbes a été renouvelé en novembre 2019.
- Renouvellement des membres du collège représentant le personnel (élu-es pour une période de trois ans) :
  - **deux postes de représentant des enseignants (un par site)** pour la catégorie enseignant ;
  - **un poste de représentant des personnels administratif et technique** pour la catégorie « administratif et technique » (un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque site)

## Pour le COPSVEP

- Renouvellement du collège représentant les étudiant(e)s :
  - **deux postes (un par site)**
- Renouvellement du collège des représentants des personnels d'assistance technique et d'assistance pédagogique administratif et des bibliothèques :
  - **trois postes** (un poste par catégorie et un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque site)
- Renouvellement du collège des représentants des personnels enseignants :
  - **un poste** (un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque site)

**Chaque poste à pourvoir est composé d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.**

## CALENDRIER

- Lundi 18 janvier 2021 : lancement de la communication sur le renouvellement des membres de ces instances par mail, voie d'affichage sur les deux sites et sur le site internet de l'école ;
- **Lundi 1<sup>er</sup> février 2021 : deadline pour le dépôt des déclarations de candidatures pour les deux instances ; la déclaration de candidature est jointe en annexe pour chaque instance.**
- **Date prévisionnelle des élections par voie électronique : le lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 mars 2021** dans le cas de figure de plusieurs candidatures par poste.

*Dans le cas de figure d'une seule candidature par poste, la candidature sera validée directement.*

## ORGANISATION POUR LES DEUX INSTANCES

### Électeurs et éligibles

Sont électeurs et éligibles les personnels administratifs et techniques, titulaires ou contractuels à temps complet ou non complet exerçant au moins à 50% ainsi que les personnels enseignants et assistants d'enseignement artistiques, titulaires ou contractuels assurant au moins 8 heures de cours hebdomadaires.

### Liste électorale

La liste électorale et les candidatures des représentants des personnels au Conseil d'administration et au COPSVEP seront affichées sur chaque site.

**Si vous souhaitez être candidat au Conseil d'administration ou au COPSVEP, une **DÉCLARATION DE CANDIDATURE** (Cf. Pièce jointe) est à remplir et à déposer :**

Pour les candidatures relatives au Conseil d'administration :

- Soit par mail à l'adresse suivante : [marion.mounou@esad-pyrenees.fr](mailto:marion.mounou@esad-pyrenees.fr)
- Soit au secrétariat de l'école de Pau.

Pour les candidatures relatives au COPSVEP :

- Soit par mail à l'adresse suivante : [julie.prieu@esad-pyrenees.fr](mailto:julie.prieu@esad-pyrenees.fr)
- Soit au secrétariat de l'école de Tarbes.

**Avant le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 dernier délai**

*(toute déclaration de candidature non transmise dans les délais ne sera pas prise en compte).*

**La déclaration de candidature est composée obligatoirement :  
d'un représentant TITULAIRE et d'un représentant SUPPLÉANT issus de chaque site.**

Pour toute question, le secrétariat du site de Pau - Marion MOUNOU - est référente des élections relatives au Conseil d'administration et le secrétariat du site de Tarbes - Julie PRIEU - est référente des élections relatives au Conseil d'orientation pédagogique, scientifique, de la vie étudiante et de perfectionnement.

Vous recevrez par mail les éléments explicatifs pour le vote.

**Osez et lancez-vous pour faire vivre l'ÉSAD Pyrénées !**